



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Création d'un itinéraire cyclable voie verte entre Cluny et Tramayas

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Département de Saône-et-Loire

N° SIRET

2 2 7 1 0 0 0 1 3 0 0 6 8 8

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

ACCARY

Raison sociale

Collectivité territoriale

Type de société (SA, SCI...)

Monsieur

Prénom(s)

André

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières c) Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km	Création d'un itinéraire cyclable voie verte d'une longueur de 13,7 km

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de son schéma directeur des Voies vertes 2022-2040 qui vient en complément d'un réseau de 280 km déjà existants, le Département prévoit la création d'une section entre Cluny et Tramayes, qui permettra de rejoindre la voie verte existante entre Mâcon et Chalon-sur-Saône.

Il s'agira d'une infrastructure exclusivement dédiée aux modes doux. Conformément aux standards d'aménagements, la Voie verte sera aménagée en respectant un gabarit type comprenant une largeur de chaussée comprise entre 2 et 3 mètres, revêtue en enrobé, et de deux accotements enherbés d'environ 1 mètre. Le Département prévoit de rechercher pour mise en œuvre dans le cadre ce projet des matériaux de revêtement drainants.

Les tracés de la voie verte sont joints en Annexe 5.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cet aménagement est de créer un itinéraire sécurisé exclusivement réservé aux mobilités douces qui aura à la fois une vocation touristique vis-à-vis de sa connexion à l'itinéraire national V51a à Cluny, mais aussi de déplacements du quotidien puisqu'assurant la jonction entre Cluny et Tramayes.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les revêtements seront aménagés, pour certains tronçons, sur la structure de sol existant. Un décapage de la surface sera alors effectué puis un apport de matériaux pour la couche de réglage (en GNT 0/20 ou 0/31,5) sera appliqué avant la mise en œuvre de la couche de roulement.

Les surfaces construites en dehors des cheminements existants structurés nécessiteront des terrassements plus importants pour la constitution d'une couche de forme (en GNT 0/80) sur environ 35 cm en dessous de la couche de réglage et de la couche de roulement. Enfin, une revégétalisation des abords sera réalisée par engazonnement.

L'itinéraire sera positionné selon plusieurs configurations : en bord de chaussée RD ou sur ses accotements, en itinéraire partagé / circulation mixte, sur des chemins ruraux existants et déjà carrossés. Lorsque ces configurations ne permettent pas de garantir le gabarit voie verte et / ou sa sécurité, de la création de voie sera alors engagée avec nécessité d'engager des acquisitions foncières sur une frange réduite positionnée au plus près et en contre-bas des plateformes routières existantes.

Voir le détail de la répartition des différentes configurations en Annexes 5 et 9.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à minima à un dossier de déclaration loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) avec une notice d'incidence Natura 2000.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire du projet Largeur voie verte (sans accotement) Surface imperméabilisée approximative Le projet sera excédentaire : volume approximatif de déblai	13,7km 2 à 3 m 45 000m <sup>2</sup> 14 000m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 4 ° 39 ' 37 " 4 Lat. : 46 ° 24 ' 46 " 2

Point de d'arrivée : Long. : 4 ° 36 ' 21 " 2 Lat. : 46 ° 17 ' 59 " 2

##### Communes traversées :

Cluny / Sainte-Cécile / Bourgvilain / Saint-Point / Tramayes

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la Communauté de Communes Saint-Cyr-Mère-Boitier (communes de Bourgvilain, Saint-Point et Tramayes) approuvé par délibération du 2 juin 2022, majeure partie du tracé en emplacements réservés.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1: 260030177 BOIS ET BOCAGE AUTOUR DU TUNNEL DU BOIS CLAIR A BERZE-LE-CHATEL 260030288 PRES, ZONES HUMIDES ET RUISSEAU A BOURGVILAIN ET SAINT-POINT ZNIEFF de type 2: 260014820 COTE MACONNAISE ET PLAINE A L'EST DE LA GROSNE 260030485 CLUNYSOIS CALCAIRE ; 260014821 GROSNE ET GUYE 260014819 HAUT CLUNYSOIS
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sainte-Cécile est soumise au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Etat du département de Saône-et-Loire approuvé par arrêté préfectoral du 25/04/2019 en raison de la RN79.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPPA de Cluny (seuil de 300 m <sup>2</sup> ) Proche d'un monument historique: Château de Corcelles (à ~350 m) à Bourgvilain. Dans les monuments historiques suivants: Château de Lamartine et Eglise et tombeau de Lamatine à Saint-Point ; Eglise Saint Jean Baptiste et Château de Tramayes à Tramayes.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du tronçon traverse les emprises de réservoir de biodiversité, milieux potentiellement humides et la pré localisation des zones humides et milieux humides.  D'après l'inventaire Sigogne, des milieux humides classés "Autres types de milieux humides" sont proches du linéaire (le plus proche est à 60 m), voire annexe 8.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites BASIAS à proximité. Le plus proche est à 25 m à Bourgvilain. Un site pollué ou potentiellement pollué BASOL à 100 m à Tramayes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un point de captage (sans périmètre de protection) à 1,6 km du linéaire à Cluny. Un point de captage (sans périmètre de protection) à 1,6 km du linéaire à Tramayes.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 Directive Habitats: Identifiant FR2601016; Nom Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proche de sites classés : Chêne de la "Corbette" à Cluny (à ~ 530 m) ; Eglise et cimetière à St-Point (à ~ 100 m).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approximativement 14 000 m <sup>3</sup>
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le linéaire du projet se situe en majeure partie dans un fuseau situé en proximité immédiate de plateformes routières existantes, avec des passages en site partagé. La circulation modes doux générée par la voie verte n'est pas de nature à créer un obstacle supplémentaire aux mouvements des espèces. Le projet n'est pas de nature à engendrer des impacts notables et permanents sur le milieu naturel.
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans un site NATURA 2000 Directive Habitats.  La notice d'évaluation des incidences du projet sur le site NATURA 2000 sera intégrée au dossier de déclaration.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le linéaire du projet se situe en majeure partie dans un fuseau situé en proximité immédiate de plateformes routières existantes.  Linéaire d'emprises d'acquisitions sur terrains agricoles faible puisqu' inférieur à 2km (voire annexe 9).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Voie verte va générer un trafic non motorisé modes doux sans impact ou nuisances directes sur l'environnement.  A l'inverse l'usage de cette voie pourra permettre la réduction de l'usage des véhicules motorisés dans l'usage des déplacements quotidiens et donc de limiter les émissions de GES et nuisances sonores.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet traverse une zone de présomption de prescription archéologique et des périmètres de monuments historiques. L'aménagement a une vocation touristique. Le projet d'aménagement de la voie verte sera soumis à consultation de l'ABF et de la DRAC
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Agriculture ponctuellement compte tenu des emprises des acquisitions foncières concernées.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de voie verte s'inscrit dans le cadre du schéma directeur des Voies vertes du département de la Saône-et-Loire. L'objectif est de créer un itinéraire sécurisé exclusivement réservé aux mobilités douces, qui aura à la fois une vocation touristique, sportive mais aussi de déplacements du quotidien puisqu'assurant la jonction entre deux villes.

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation liées au projet ainsi que la notice d'incidence NATURA 2000 seront décrites dans le dossier de déclaration loi sur l'eau auquel le projet sera soumis.

Compte tenu du faible impact du projet sur le milieu environnant, il ne nous semble pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 8 : Localisation du tracé en fonction des zones humides (inventaire SIGOGNE BFC)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE 9 : Tableau quantitatif du linéaire et acquisition foncière	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom CLERC

Prénom Patrick

Qualité du signataire Directeur des routes et infrastructures

À Mâcon

Fait le 13/09/2023

Pour le Président et par délégation,  
le Directeur adjoint des routes et infrastructures,  
Chef du pôle ingénierie et patrimoine routier,

*sp*

**Cyril POURREYRON**

Signature du (des) demandeur(s)

